



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 17 juin 2025

Numéro de la délibération : DEL/BCH/25/06/133

<p>Date Convocation 10/06/2025</p> <p>Date Affichage 10/06/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>- en exercice</td> <td style="text-align: right;">27</td> </tr> <tr> <td>- présents</td> <td style="text-align: right;">19</td> </tr> <tr> <td>- procurations</td> <td style="text-align: right;">03</td> </tr> <tr> <td>- absents</td> <td style="text-align: right;">05</td> </tr> </table>	- en exercice	27	- présents	19	- procurations	03	- absents	05	<p>Le 17 Juin Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><u>PRESENTS 19</u> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p><u>PROCURATIONS 3</u> : Emmanuel MAILLARD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Line CHARUAU et Patrice BERNARD.</p> <p><u>ABSENTS 5</u> : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY, Jérôme GEAY</p> <p><u>SECRETAIRE</u> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	19								
- procurations	03								
- absents	05								

DECHETS : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE L'ÎLE D'YEU ET TRIVALIS POUR L'ACCUEIL DE LA TEAM TRIVAOU SUR LE LITTORAL VENDEEN

Rapporteur : Isabelle CADOU

Au titre de sa compétence collecte des déchets sur son territoire, la Commune de l'Île d'Yeu est responsable de la sensibilisation au tri des déchets.

Le Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dénommé Trivalis a souhaité déployer, depuis 2023, une équipe d'animateurs afin de sensibiliser les touristes sur les gestes de tri en Vendée et de leur donner des astuces pour réduire leur production de déchets pendant leur séjour.

En application de l'article L.5721-9 du Code général des Collectivités territoriales, les services de Trivalis associant exclusivement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités pour l'exercice de leurs compétences.

Considérant qu'une convention est nécessaire afin que Trivalis puisse mettre à disposition ponctuellement son équipe d'animateurs « Team Trivaou » pour l'exercice de la compétence de la commune appartenant au littoral vendéen pour l'année 2025.

La convention de mise à disposition est annexée à la présente délibération.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (22 POUR) :

- ◆ **APPROUVE** la convention ci-jointe de partenariat entre la commune de l'Ile d'Yeu et Trivalis pour l'accueil de la Team Trivaoù sur la commune de l'Ile d'Yeu.
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention jointe en annexe
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU